

Premières Assises de la vidéosurveillance

LA VIDÉOSURVEILLANCE URBAINE A DÉSORMAIS SES ASSISES. VOICI UNE SYNTHÈSE DES COMMUNICATIONS QUI ONT EU LIEU SUR CE SUJET PASSIONNANT.

C'est dans le cadre prestigieux de l'hôtel Negresco à Nice que se sont déroulées les premières Assises nationales de la vidéosurveillance urbaine du 12 au 14 décembre, organisées conjointement par le Réseau IDEAL et l'Association nationale des villes vidéosurveillées (AN2V), en partenariat avec le conseil général des Alpes-Maritimes, sous le patronage du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, de l'Association des maires des Alpes-Maritimes et de l'Association des maires d'Ile-de-France, ainsi qu'avec le soutien de nombreux professionnels.

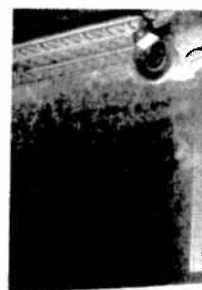
M. Jacques Peyrat, sénateur maire de Nice et président de la Communauté d'agglomérations Nice-Côte d'Azur, a prononcé le discours inaugural, décrivant les avancées entreprises par Nice dans le domaine. La ville dispose actuellement de 185 caméras, en augmentation continue, dont 125 caméras dédiées à la régulation du trafic et 60 utilisées pour la sécurité des espaces publics. Un anneau TCP/IP Gigabit assure les communications, et 36 km de fibres optiques relient les caméras aux équipements de supervision. Trois centres de surveillance sont en service, dont un centre important pour la régulation du trafic. La ville a financé un centre de surveillance dans la salle de supervision de la police nationale, et un nouveau centre de supervision est en création au sein de la police municipale. En plus des questions de gestion et juridiques, la commune a dû faire face à des inquiétudes sur les garanties des libertés individuelles et à l'acceptation citoyenne de la surveillance.

Ces assises ont été l'occasion pour les experts et les demandeurs de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences et leurs besoins. Lors des séances plénières, on a pu à la fois entendre les compte-rendu d'expériences de

villes comme Lyon et Strasbourg, parfois qualifiées de laboratoires européens de vidéosurveillance urbaine, et les questions précises comme celles de ce chargé de projet dans une ville moyenne, qui a pu comprendre l'urgence de recadrer son projet dans le temps. Outre l'adéquation aux exigences légales et réglementaires, les défis à relever concernent l'élaboration de la meilleure stratégie possible pour la ville et/ou pour la communauté de communes, les choix technologiques et géographiques des implantations, la mise en œuvre appropriée du projet avec ses contraintes de calendrier et de budget, la relation avec les différentes polices, la formation et le recrutement des opérateurs et, bien sûr, l'adhésion des citoyens au projet qui peut être plus ou moins répressif ou dissuasif.

Le point sur les lois et les réglementations

La loi du 23 janvier 2006 prévoit notamment la délivrance d'autorisations provisoires en cas d'urgence ou d'exposition à un risque d'attentat, et la faculté de prescrire une installation dans des lieux particulièrement exposés. Le matériel utilisé doit être conforme à des normes techniques qualitatives, avec une mise aux normes des installations existantes pour le 7 octobre 2008 au plus tard. L'exploitation doit être facilitée et un accès aux images par les forces de police et de gendarmerie prévu, suivant des autorisations préfectorales nominatives. Afin de protéger les libertés individuelles, la durée de validité des autorisations a été fixée à 5 ans, avec une fin de validité des autorisations existantes fixée au 24 janvier 2011, et la commission départementale dispose d'un pouvoir de contrôle et de sanctions des installations. Le régime dérogatoire à la loi informatique et libertés a été maintenu. Le préfet joue aujourd'hui un rôle central dans l'applica-



L'AN2V : VIDÉOSURVEILLANCE ET RESPECT DES RÈGLES

L'Association nationale des villes vidéosurveillées a pour but le développement harmonieux des techniques de vidéosurveillance, dans l'efficacité des services liés à la sécurité des citoyens, mais également dans le respect des règles de l'art, de l'éthique et des libertés individuelles. Elle facilite le rapprochement entre les porteurs de projets, les villes expérimentées et les acteurs du marché.



tion de cette loi, via les autorisations et les contrats locaux de sécurité. Dans les débats, l'accent a été mis sur la non garantie de renouvellement des autorisations pour les installations existantes, qui doivent cependant investir parfois fortement pour leur mise aux normes éventuelle avant le 7 octobre 2008. L'arrête du 26 septembre est un texte construit sur la base d'échanges avec l'ensemble des acteurs concernés, dans le but d'être applicable et appliqué. Il fixe des normes techniques minimales pour les caméras, les systèmes de transmission et les systèmes de stockage, et des normes d'interopérabilité pour les systèmes de stockage et d'export des données. La France est le premier pays européen à décider d'une telle norme, dans le but d'éviter une situation où 80 % des images enregistrées ne sont pas exploitables, comme en Grande-Bretagne selon une étude récente. Les demandes d'autorisation concernent les lieux satisfaisant les conditions de lieux publics, d'ERP, et de lieux ouverts au public, particulièrement exposés à des risques de vols ou d'attentat. Tous les lieux catégorisés Défense et les zones réservées au personnel des lieux publics échappent aux compétences des commissions départementales. Les salles de restaurant et les bars ne doivent pas avoir de caméra sauf certains restaurants rapides ou restaurants qui ont fait l'objet de nombreux vols. Pour les transports, une caméra ne sera autorisée dans un bus que s'il dessert une zone dangereuse, et il n'y aura pas d'autorisation globale du réseau urbain. Les autoroutes sont considérées dans leur globalité. Les banques, les musées et les joailliers n'ont pas à fournir de plans. Une procédure d'urgence est prévue, qui doit être confirmée dans les 4 mois. Les contrôles sont actuellement extrêmement rares, faute de moyens, mais cela devrait changer assez rapidement. La future loi de 2007, déjà votée par l'Assemblée nationale et qui doit être ratifiée par le Sénat, prévoit des possibilités d'intervention des forces de police en dehors de leur territoire dans le cadre d'accords de coopération.

En amont d'un projet

Les différentes communications et discussions publiques ont clairement mis l'accent sur la complexité des projets de vidéosurveillance urbaine, et la nécessité d'une bonne préparation en amont. Il apparaît important de bien étudier les demandes et données du terrain, comme les statistiques locales des différents services de police et leur cartographie, et de réaliser une étude de faisabilité technique et un avant-projet à valider.

Pour un bon rapport efficacité/coût, le pilotage humain du projet est primordial. Un projet doit être partenarial, consensuel : il faut associer tout le monde, avec un ou deux leaders. Un bureau d'étude, qui doit avoir des méthodes très pragmatiques, peut être sélectionné en assistance à maîtrise d'ouvrage. Afin de garantir une meilleure efficacité future, il peut être utile de prévoir des compatibilités techniques et des interconnexions avec d'autres institutions, comme un hôpital ou une gare. Également, il faut s'assurer de la compatibilité des positionnements des caméras et de ceux des arbres, en prévoyant leur croissance ou leur allègement. Enfin, la communication avec les administrés doit être claire et motivante pour obtenir l'acceptation, et relancée régulièrement pour entretenir l'efficacité.

Une certaine sous-exploitation

Le rapport Melchior, qui n'est pas publié et reste un document interne au ministère de l'Intérieur, met en évidence les besoins en France d'améliorer l'exploitation des systèmes de vidéosurveillance en place. De l'avis d'experts qui ont étudié les installations de plusieurs villes, les images sont souvent sous-exploitées. Il apparaît important de s'adjoindre le concours de la Police nationale afin que les interventions suivent vraiment les images. La coopération intercommunale est encouragée, comme la mutualisation des moyens de plusieurs communes dans un seul CSU (Centre de surveillance ur-





1^{ères} ASSISES VIDEOSURVEILLANCE

baine), ainsi que la mise à disposition des images pour les forces de police, voire l'implantation du CSU dans l'enceinte d'un commissariat.

Une meilleure collaboration avec les forces de police

Pour plus d'efficacité, un véritable partenariat doit être mis en place avec les services de l'Etat. Déjà pratiquée dans de nombreuses villes, la mise à disposition des images pour les forces de police est recommandée. Il y a quelques cas où les images arrivent directement dans un CSU situé dans les locaux de la police. La loi du 23 janvier 2006 préconise qu'au minimum un accès aux images soit prévu. Les caméras ne doivent pas être manipulées par la police, mais par les opérateurs.

Certains intervenants recommandaient de ne pas mélanger le judiciaire et la collectivité. La police dispose de ses propres moyens et a une possibilité de réquisition des moyens collectifs dans le cadre d'une enquête. L'accès aux centres de surveillance doit être contrôlé, et les images ne doivent être visibles que sur réquisition et pas sur simple visite. Une caméra peut être installée ponctuellement. La loi du 23 janvier 2006 donne pouvoir au préfet de demander une nouvelle caméra ou un déplacement de caméra. A Strasbourg, une caméra WiFi peut être installée en 48 h. Dans chaque commune, il faut un protocole très clair. A Strasbourg, la Police nationale renvoie les images vers la Police municipale si besoin. A Lyon, les Conseils locaux de sécurité de la police départementale (CLSPD) ont pour but de faire coopérer tous les acteurs locaux de la vidéosurveillance urbaine, y compris les services de sécurité civile et les pompiers. Ils fournissent un cadre réglementaire pour l'action. Le chef de garde d'un site transmet les infos aux hommes sur le terrain. Une réforme prochaine des salles de surveillance permettra une coordination départementale avec géolocalisation de toutes les patrouilles.

QUELQUES CHIFFRES

Les derniers recensements dénombraient : 300 000 caméras concernées par la loi de 1995, dont 243 000 caméras dans les sociétés privées, principalement des banques. 52 500 caméras en région parisienne. 42 871 caméras dans les transports publics, dont environ 4 500 en région parisienne. Moins de 15 000 caméras sur la voie publique, soit moins de 5 % des caméras installées en lieux publics en France, hors transports. 2 000 caméras sur la voie publique en région parisienne. 21 000 caméras dans des lieux ouverts au public en région parisienne. - Depuis 1995, sur 63 000 demandes d'autorisation

demandées, seulement 263 ont été refusées. Il y a eu plus de 11 000 autorisations en région parisienne. Le nombre de dossiers de demande d'autorisation déposés par des collectivités territoriales est en forte augmentation : 84 en 2000, 78 en 2001, 92 en 2002, 85 en 2003, 104 en 2004, et 327 en 2005. Les bénéficiaires d'autorisations sont à 7,4 % des établissements publics, 14 % des établissements commerciaux, 35 % des banques, et 29 % des lieux à risque comme des enceintes sportives, des salles de spectacle, des transports, etc. Une commune de communes

de 105 000 habitants possède 15 surveillants, et une commune aisée de 10 000 habitants 30 employés issus de la police municipale, avec un budget sécurité par habitant 4,5 fois supérieur. Une ville de 22 000 habitants sur la Côte d'Azur possède 90 caméras, et une très grande ville 300 caméras. - Il y a une centaine de caméras au Parc des Princes, et 400 dans la nouvelle adresse de prestige d'une grande marque de luxe sur les Champs-Élysées. 205 villes utilisent la vidéosurveillance urbaine pour des applications de sécurité, en plus de la circulation. 40 villes sont reliées à un CSU dans un commissariat. 50 000 faits de voie publique sur un an à Lyon, toutes catégories confondues.



Avec les produits H.264 temps réel et haute résolution d'Hikvision, vous n'avez plus de difficulté pour être conforme à la nouvelle loi sur la vidéosurveillance.



En tant que premier fabricant dans l'industrie de la sécurité en Chine et spécialiste en solution DSP, Hikvision a mis au point plusieurs algorithmes de compression H.264. Les produits, conçus et fabriqués par Hikvision, représentent l'état de l'art de la vidéosurveillance.

Aujourd'hui, Hikvision, avec ses produits H.264 temps réel et haute résolution, occupe 60% de part de marché en Chine pour les cartes de capture vidéo, enregistreurs vidéo numérique dédiés, et transmetteurs vidéo numériques.

DS-8016HFI-S est le premier enregistreur vidéo numérique temps réel, supportant 16 voies 4xCIF résolution dans le monde entier.

Venez joindre le monde du H.264 et optez pour les cartes de capture vidéo DS-4008HCI, les transmetteurs vidéo numérique DS-6000HCI, les enregistreurs vidéo numérique DS-8000HCI et DS-8000HFI.

ISC WEST 2007 Booth 8121, March 28-30, 2007

IFSEC 2007 Booth 17171, May 21-24, 2007

VISION

Hangzhou Hikvision Digital Technology Co., Ltd
 No. 1438 Hangzhou Road, Hangzhou, Zhejiang, 311121, China
 Tel: 86-571-87791277 Fax: 86-571-87791245
 E-mail: overseasbusiness@hikvision.com
 Website: www.hikvision.com www.globalsources.com/hikvision.co

CE FC RoHS
 ISO9001:2000

Distributeur officiel en France IKONIC
 19, rue du Boisron, aux Ecrans 95, 95000 Maissy, France
 Tel: 01 69 30 22 22 Fax: 01 69 30 60 33
 E-mail: info@ikonic.fr Web: www.ikonic.fr

Les opérateurs

L'importance du choix des opérateurs et de la gestion de leur carrière a été un point abordé plusieurs fois. Il apparaît qu'il peut être utile de faire appel aux services d'un psychologue lors du recrutement. Un consensus a semblé se dégager sur un maximum de 7 ou 8 caméras visualisées par opérateur, en l'absence de détection automatique par analyse intelligente. On observe une grande disparité de moyens humains alloués : une grande ville dispose de 20 vidéosurveilleurs pour 160 caméras, alors qu'un système de transport surveillerait plusieurs milliers de caméras avec seulement 8 opérateurs. A Nice, la vidéosurveillance urbaine a d'abord été surveillée par des employés de la police municipale, passés de la voie publique au centre de surveillance. Dès 2002, il y a eu 3 PC de surveillance, de la police municipale, de la circulation et des pompiers.

Les images sont renvoyées à chaque PC ainsi qu'à la police nationale. A partir de mars 2007, une nouvelle salle spécifique sera en service avec 15 personnes dédiées. A Lyon et à Ecully, un certain nombre d'opérateurs dédiés ont dès le début été employés, en tournant de poste en poste pour éviter la fatigue et l'usure. Il y a plus de 6 centres de supervision sur l'agglomération de Lyon. Souvent les équipes opèrent par brigade de 3 sur 2 ou 3 vacations, pouvant ne couvrir que 18 h sur 24. Parfois les opérateurs ne sont présents que de 18 h à 2 h. Les plannings doivent être établis en relation avec les forces de police, et en fonction des statistiques des années passées. Au-delà de 2 h, l'attention baisse, et il vaut mieux faire 3 ou 4 changements de poste sur une vacation de 9 h. A Nice, certains opérateurs ont également en charge la circulation pour éviter la lassitude.

Certains centres mesurent la vigilance des opérateurs en surveillant les mouvements de souris. Une relecture aléatoire a posteriori est parfois pratiquée. Une difficulté rencontrée concerne le passage de l'état de calme à la situation d'urgence, tout en continuant à filmer correctement. Il a été utile de visionner des images enregistrées avec des opérateurs, afin de leur faire réaliser les fautes de manipulation, comme un zoom trop rapide, et d'obtenir une meilleure efficacité ensuite.





1^{ères} ASSISES VIDEOSURVEILLANCE

A Nice comme à Lyon, les opérateurs tournent régulièrement sur le terrain, et les vols à la niçoise (à la portière) ont diminué de 50 % en un an. Les opérateurs qui les suivent agissent mieux, car ils connaissent et repèrent rapidement les individus qui commettent les faits ou qui sont là pour renseigner. Ils ont une culture policière et une mentalité de chasseur de délinquance, trait de caractère qui semble indispensable de l'avis de plusieurs experts. Dès qu'un fait est pressenti, une équipe en civil est immédiatement dépêchée pour une action préventive ou une réaction rapide. Usés et lassés, les opérateurs ne semblent pas pouvoir rester plus de 3 à 5 ans à ces postes. A Lyon, les deux tiers d'entre eux évoluent vers la police municipale.

Les transmissions sans fil et les réseaux

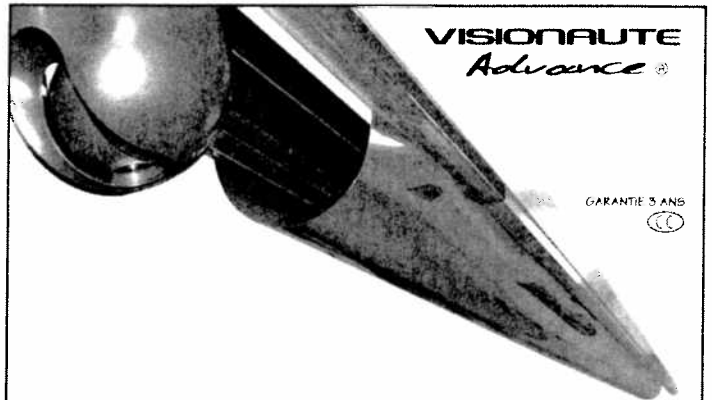
Elles sont aujourd'hui suffisamment sécurisées, et sont souvent considérées comme très avantageuses en vidéosurveillance urbaine. En effet, le premier déploiement des caméras sans fil est plus rapide, ce qui est utile dans

Guider et transmettre l'expérience

M. Thierry Hartmann, conseiller technique au cabinet du directeur général de la police nationale, souligne « la grande diversité des niveaux d'expérience des villes relative à la vidéosurveillance urbaine, et les grandes disparités qu'on peut observer sur le terrain. Dans certains départements, la vidéosurveillance s'est davantage développée dans les transports que sur la voie publique, les rapports entre le nombre d'habitants et le nombre de caméras sont également variables d'un département à un autre. Certaines villes comme Strasbourg ont abouti à une

très grande maturité en la matière, par une réflexion très poussée. Un des rôles du ministère de l'Intérieur est de transmettre l'expérience, en s'adjoignant un certain nombre d'expertises. L'arrêté du 26 septembre a ainsi été élaboré avec les acteurs de la vidéosurveillance. Nous travaillons également avec d'autres ministères. La loi de 1995 trouve ses limites dans une approche purement juridique de la vidéosurveillance, ce qu'il faut rechercher maintenant, c'est davantage d'efficacité dans son exploitation. Les textes de 2006

disent que la vidéosurveillance doit également servir dans la lutte contre le terrorisme. Ils prévoient un accès facilité pour les forces de police, et un matériel qui doit être conforme à des normes techniques. La vidéosurveillance doit entrer dans une phase de maturité. Le ministère de l'Intérieur ne souhaite pas s'ériger en censeur, mais doit accompagner le développement de cette technologie en faisant la synthèse des bonnes pratiques pour qu'elle soit efficace dans la lutte contre la criminalité et la délinquance. »



le RAILDOME®

SIMPLE & EFFICACE

- Installation facile
- Compatible multi-protocole
- 128 mémoires prépositions
- Déplacement jusqu'à 8 mètres par seconde
- Rail aluminium, capotage miroir en polyester

Le fruit de 20 ans d'expérience

TRANSMETTEUR



VIDÉO & TÉLÉCOMMANDE HF

AUDIO - VIDÉO - DATA

- 2,4 GHz
- Normes CE
- Transmission image vidéo
- Transmission audio
- Piloter à distance

De 0 à 3 kilomètres

www.visionaute-adv.com

USINE - AVEYRON 12130 PIERREFICHE
BUREAUX & SHOWROOM - ÎLE DE FRANCE 93330 NEUILLY/MARNE

N°Azur 0 810 40 10 98

PRIX APPEL LOCAL

le cas de zones de forte délinquance et de vandalisme. Et les technologies sans fil autorisent un redéploiement facile, pour suivre la délinquance quand la première zone de couverture a été sécurisée. L'ajout de nouvelles caméras est également plus aisé. Quant à l'implantation, un maillage serré des caméras est recommandé, l'une surveillant l'autre. Dans une ville comme Toulon, 15 caméras en ville sont reliées en radio, et 15 caméras sur les plages par liaison laser.

Le WiFi est aujourd'hui validé pour utilisation en vidéosurveillance urbaine. Les réseaux de type WiMax, opérés ou non opérés, sont plus faciles à mettre en œuvre. Ils nécessitent de se protéger un peu plus au niveau sécurité. Les nouvelles technologies Mesh de maillage des caméras sans fil compatibles avec les technologies WiFi et WiMax, basées sur les principes d'Internet où chaque élément peut être source et relais, et où la destruction d'un nœud n'entraîne que la redirection des signaux vers d'autres nœuds, sont extrêmement prometteuses, et étaient présentées par des sociétés comme Luceor, MeshNet et Fluidmesh.

Les réseaux Gigabit sont abordables et couramment utilisés en vidéosurveillance urbaine. Strasbourg, avec

160 caméras, n'occupe que 5 % de la bande passante de son réseau.

L'analyse intelligente d'image

Elle permet de passer des murs d'images à des présentations plus restreintes et plus spécifiques, et autorise une meilleure réactivité sur événement. Elle ne permet pas une fiabilité à 100 %, à cause des impondérables liés à la nature. La formation des opérateurs doit être adaptée. Chez un grand constructeur, moins de 10 % des ports vidéo vendus actuellement sont pourvus d'analyse intelligente, il est prévu de doubler ce pourcentage dans les 2 ou 3 ans à venir.

Des solutions ont été présentées comme celles de Fox-Stream, qui est très efficace pour détourner et suivre des objets ou individus en mouvement et/ou en franchissement de zone, qualités utiles en surveillance de parkings, de foules et de transports. Emitall Surveillance, présenté par GE Security, a développé une astucieuse solution de brouillage des visages ou objets en mouvement sur images en direct et enregistrées, brouillage qui est réversible avec une clé logicielle. L'identité est ainsi visible uniquement par les autorités.

AXIS
COMMUNICATIONS



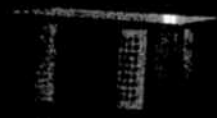
CamTrace

La vidéo intelligente

La vidéosurveillance devient accessible depuis tous les postes de l'entreprise ou à distance.

- Solution tout IP - Internet Streaming vidéo - Séparation des réseaux - Surveillance redondante
- Administration distante - Accès hautement sécurisé - Robuste - Insensible aux virus - Depuis le point de vente jusqu'aux sites étendus ou multiples

Infos et devis en ligne sur www.agix.fr



CamTrace Server 3 GHz



CamTrace Light 2,6 GHz

CamTrace Box 1,2 GHz

Dômes 231/232

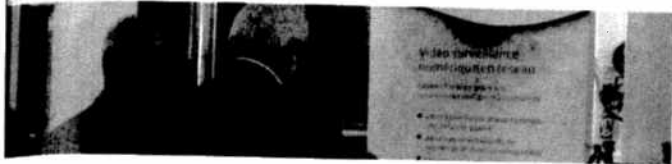
Axis 225

Série 210/211

Série 206/207

Convertisseur analogique/réseau

Distribution **axis&agix** 1 allée de la Venelle 952150 Suresnes +33 (0)1 41 38 37 60 www.agix.fr



1^{ères} ASSISES VIDEOSURVEILLANCE

La vidéosurveillance urbaine, un aspect social au service de la communauté

L'effet « plumeau » souvent cité mais pas toujours vérifié, qui souligne le report de la délinquance plus loin, a parfois été quantifié de manière positive : on peut obtenir - 15 % ici et + 5 % seulement ailleurs.

L'aspect social des caméras de vidéosurveillance urbaine est important.

A Lyon, elles sont utilisées pour repérer les gens en état d'ébriété sur la voie publique. A Montélimar, les 35 000 habitants ne se sentent pas plus opprimés qu'ailleurs par la délinquance. La vidéosurveillance urbaine a ici été développée dans le but de rassurer et de faire venir sur la commune des entreprises extérieures, afin de créer une dynamique d'emploi.

Suite à des tests, la vidéosurveillance urbaine a été bien acceptée par la population, et assure des prestations diversifiées, comme le contrôle du temps passé dans les parkings. La gestion de la circulation permet également d'importants gains de temps et de pollution. En ce sens, la vidéosurveillance urbaine peut aussi être un nouveau mode de gestion des villes pour demain.

LES CITÉS DES BANLIEUES, QUELQUES CONSEILS UTILES ?

Les expériences rapportées par les hommes de terrain, qui parlent de reconquête nécessaire du territoire, sont édifiantes.

A méditer :

- Lors des phases de repérage, des techniciens chargés de prendre des photos sont revenus sans l'appareil.

- Creuser pour les passages de câbles est un problème.

- Installer des caméras est réalisé de préférence

entre 4 h et 6 h du matin.

- Suite aux actes de vandalisme, les chambres de tirage de fibre optique sont désormais remplies de sable et soudées.

- Les caméras anti-vandales étaient fixées en haut de mâts qui ont été attaqués à la voiture bélier.

Les mâts installés sont aujourd'hui plus résistants et protégés. Aussi des voitures ont-elles été

incendiées à leurs pieds.

- Les caméras les plus vandalisées sont celles visant les trafics de drogue.

Dans ce contexte, il est évident que le contrat de maintenance doit lui aussi être en béton.

Il est forcément plus coûteux, et doit prévoir un remplacement rapide des caméras détruites.

NB : il est aussi recommandé de graisser les mâts.

Le « génie universel » en avance sur son temps !

Série DMS

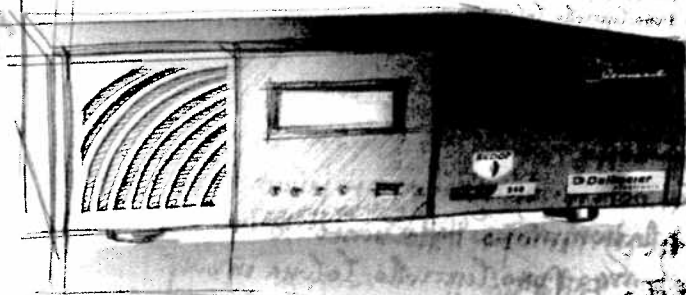
In Memory of

Leonardo

Leonardo souhaite
vous rencontrer...

Réservez votre présentation
personnalisée au :

+33.3.88.26.63.30



Contact : Tél. +33.3.88.26.63.30

E-Mail : dallmeierfrance@dallmeier-electronic.com

Dallmeier